



Université de Lomé

FLESH-Département de sociologie
**Laboratoire Dynamique Spatiale et
Intégration Régionale (LaDySIR)**



Cercle Panafricain de Recherche sur la Sécurité, la Paix
et le Développement (CPR-SPD)

COLLOQUE INTERNATIONAL

Appel à communication

LES QUARANTE ANS DE LA CEDEAO : BILAN ET PERSPECTIVES

**Laboratoire Dynamique Spatiale et Intégration Régionale (LaDySIR)
&
Le Cercle panafricain de Recherche sur la Sécurité, la Paix et le Développement
(CPR-SPD)**

26-28 mai 2015, Université de Lomé (Togo)

ARGUMENTAIRE GENERAL

Après les indépendances, les dirigeants ouest-africains ont pris conscience que seul le regroupement de leurs micro-États en un espace politique plus élargi constitue la voie la plus indiquée pour un développement harmonieux et durable. C'est dans cette perspective que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée en 1975. Vouée au départ à une intégration économique et sociale, cette organisation s'est transformée, sous la pression des menaces sécuritaires, en une organisation chargée de trouver des solutions aux conflits armés et aux crises politiques. En effet, le 28 mai 1975, les États d'Afrique de l'Ouest ont signé, à Lagos au Nigeria, le Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Par ce Traité, les États signataires entendaient « *promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de*

l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, [...] maintenir et [...] accroître la stabilité économique, [...] renforcer les relations entre les États membres et [...] contribuer au progrès et au développement du continent africain»(Traité révisé de la CEDEAO, Article 3).

L'émergence d'une véritable communauté économique ouest-africaine suppose l'élimination des disparités dues aux différences de législations nationales en matière économique. Dès lors, on assiste à l'harmonisation des législations nationales en matière de politique agricole, la mise en place des programmes dans les domaines de la monnaie, du transport, des télécommunications, du commerce, etc.

Cependant, force est de constater que les efforts de la CEDEAO dans la promotion de la stabilité économique sont mis à mal par une insécurité sans cesse grandissante.

En réalité, l'Afrique de l'Ouest connaît depuis les années 1990 une instabilité socio-politique et économique liée, entre autres, à la mauvaise gouvernance, à l'apparition de rebellions, aux tensions religieuses. Cette instabilité qui affecta l'environnement politique de la sous-région.

S'inscrivant dans un néo fonctionnalisme *hassien* adossé à une stratégie de « *spill-over-effect* », les dirigeants ouest-africains vont mettre en place des mécanismes juridico-politiques pour faire face à ces problèmes sécuritaires. Ces mécanismes permettent à la CEDEAO d'intervenir dans ses États membres confrontés à des conflits ou des crises. Ainsi le Traité de Lagos fut révisé le 24 juillet 1993 pour s'adapter progressivement aux nouvelles exigences de la vie communautaire.

L'article 57 du traité révisé dispose :

« Les États membres s'engagent à œuvrer à la préservation et au renforcement des relations propices au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région. A ces fins, les États membres s'engagent à coopérer avec la communauté en vue de créer et de renforcer les mécanismes appropriés pour assurer la prévention et la résolution, à temps, des conflits inter-États en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité : [...] de recourir en cas de besoin, à des procédures de conciliation et autres modes de règlement pacifiques des différends ; de mettre en place un observatoire régional de paix et de sécurité et le cas échéant des Forces de Maintien de la paix, [...] ».

Dans la même dynamique, les États membres de la CEDEAO adoptèrent en 1999 le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits et maintien de la paix.

Cependant, la sécurité et la paix ne peuvent être effectives que si les principes organisateurs de la vie démocratique sont prescrits et défendus collectivement. C'est dans cette perspective que la CEDEAO adopta en 2001 le Protocole sur la Démocratie et la Bonne gouvernance. Il énonce en son article 1 que tout changement anticonstitutionnel et tout mode non démocratique d'accèsion ou de maintien au pouvoir sont formellement interdits.

Ces protocoles sont complétés en 2006 par la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petits calibres, leurs munitions et autres matériels connexes, puis en 2008 par le Document Cadre de Prévention des Conflits (DCPC).

En somme, la création de la CEDEAO fut une opportunité pour ses États membres de se constituer en un seul bloc où les échanges commerciaux ne seraient sujets à aucune contrainte lourde, où la libre circulation des biens et services serait favorisée et où la paix et la sécurité seraient une réalité. Quarante ans après, la promesse d'une politique commune pour la promotion du développement économique et social et de la sécurité dans l'espace CEDEAO est-elle tenue ? Quel est l'état d'avancement de toutes ces politiques dans un contexte où chaque État membre tient toujours à sa souveraineté, à ses intérêts nationaux ? Quels sont les progrès réalisés dans le cadre de la libre circulation des personnes et des biens ? Quelles sont les fondements de la persistance des tensions politiques liées aux contestations d'élections ou de révisions constitutionnelles sur mesure, à l'insécurité ou à la criminalité transfrontalière ?

LaDySIR en collaboration avec CPR-SPD, se propose de réfléchir sur ces questions pour dresser le bilan des quarante ans d'existence de la CEDEAO. La CEDEAO est aujourd'hui une organisation dont la structure administrative est assez complexe. Les chercheurs ont la latitude de traiter de tous les aspects touchant à la Communauté (ses instances décisionnelles, ses instruments juridiques, son administration générale, ses réformes, ses décisions et leurs impacts directs et indirects sur les populations de la sous-région, etc.).

Les propositions de communication peuvent porter entre autres sur les axes thématiques suivants :

- Ø Paix et sécurité
- Ø État et gouvernance
- Ø Intégration et institutions communautaires
- Ø Intégration et politiques socioculturelles
- Ø Infrastructures et mobilité

- Ø Ressources et développement
- Ø Education et recherche scientifique
- Ø Intégration, migration et identités

RESPONSABLE :

KokouFollyLolowouHETCHELI, Maître de Conférences de Sociologie politique
 Directeur du Cercle panafricain de Recherche sur la Sécurité, la Paix et de Développement (CPR-SPD) et Directeur scientifique du Laboratoire Dynamique Spatiale et Intégration Régionale (LaDySIR)

Adresse : Université de Lomé, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Sociologie : BP 1515 Lomé (Togo), Tel : (00228) 90311511, E-Mail : donhetcheli@yahoo.fr, ladysirdc13@gmail.com, infos@cerclepanafricain.org

MODALITES DE PARTICIPATION :

Date limite pour proposer une communication : Les chercheurs intéressés par le présent appel à contribution sont invités à envoyer un résumé (max. 12 lignes) ainsi que le titre de leur proposition de communication et les mots-clés au plus tard le **10 novembre 2014**.

Ils doivent aussi joindre un mini curriculum vitae avec nom, coordonnées, fonction, institution d'attache et quelques titres de travaux effectués dans le domaine de la paix, la sécurité, la gouvernance interétatique, le développement ou autres.

Adresse : info@cerclepanafricain.org, ladysirdc13@gmail.com, donhetcheli@yahoo.fr

Date limite de la notification d'acceptation : **10 décembre 2015**

Date limite d'envoi des communications : **10 avril 2015**

Diffusion du programme du colloque : **30 avril 2015**

DROITS D'INSCRIPTION :

Catégorie	Frais
Enseignants-chercheurs	40000 FCFA
Etudiants	10000 FCFA
ONG, Institutions internationales et autres	60000 FCFA

COMITE SCIENTIFIQUE :

Akakpo Yaovi, Professeur titulaire, Université de Lomé
Amouzou Essé, Professeur titulaire, Université de Lomé
Kossi Titriku, Professeur titulaire, Université de Lomé
Kadanga Kodjona, Professeur titulaire, Université de Lomé
Goeh-Akoue N'Buéké A. Michel, Professeur titulaire, Université de Lomé
Kpodar Adama, Professeur titulaire, Université de Kara
Abou Napon, Professeur titulaire, Université de Ouagadougou
Kuupole, Professeur titulaire, Université de Cape Coast Ghana
Ferréol Gilles, Professeur titulaire, l'Université de Franche Comte à Besançon
Awesso Charles, Maître de Conférences, Université de Lomé
Danioué Tamasse, Maître de Conférences, Université de Lomé
Mme Badini Kinda, Maître de Conférences, Université de Ouagadougou
Tingbe-Azalou, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi
Ahodekon Cyriaque, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi
Kpatchavi Codjo, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi

COMITE D'ORGANISATION

Akakpo-Numado Séna, Maître de Conférences, Université de Lomé
Dr Kpayé Koffi, Ministère des Affaires Etrangères du Togo
Dr Aholou Cyprien, Maître-Assistant, Université de Lomé
Dr. Maditoma Hetcheli Bertille, Cercle panafricain de Recherche-CPR-SPD
Mlle Gogoli Ablavi, doctorante, Université de Lomé
M. Karoue, doctorant à l'Université de Lomé